

## **DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L' AISNE**

### **COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL**

**Procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2018, à la direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de l'Aisne à LAON**

L'ordre du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental était le suivant :

- 1) Approbation du PV de la séance du CHSCTD du 21 juin 2018 ;
- 2) Bilan annuel du médecin de prévention
- 3) Bilan annuel de l'ISST
- 4) Plan annuel d'actions de prévention départemental
- 5) Elèves à besoins éducatifs particuliers
- 6) Suivi des visites
- 7) Questions diverses

Etaient présents :

#### **Représentants de l'administration :**

- Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE, directeur académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne ;
- Monsieur Luc BOUVET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

Assistaient également à la réunion :

- Madame Najoua AMEZIANE, conseillère de prévention départementale ;
- Madame Nathalie BURY, Inspectrice santé et sécurité au travail ;
- Madame Catherine CANSIER, SAENES gestionnaire de la division du premier degré, direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.

#### **Représentants des personnels :**

Membres titulaires :

- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école primaire d'Alaincourt, secrétaire du CHSCTD ;
- Monsieur Guillaume HILY, professeur des écoles, à l'école primaire Ferdinand-Buisson de Saint-Quentin ;
- Madame Michèle CHEVALLIER, professeur certifié hors-classe au collège Max-Dussuchal de Villers-Cotterêts ;
- Madame Dorothée QUERTAINMONT, assistante sociale au collège Joliot-Curie de Tergnier.

- Monsieur Fabrice HURAU, professeur certifié au collège Jean-Racine de Château-Thierry.

Membres suppléants :

- Monsieur Philippe ASCASO, professeur certifié hors classe au lycée Jean-de-la Fontaine de Château-Thierry.
- Monsieur Marc MEUNIER, professeur d'EPS au collège Jean Mermoz de LAON
- Madame Aurélie CLIN, professeur des écoles à l'école de Viry-Noueuil

**Excusés :**

- Monsieur Nicolas GORALCZYK, professeur d'EPS au lycée professionnel Condorcet de St-Quentin
- Madame Isabelle KITYNSKI, professeur des écoles à l'école élémentaire du centre de Chauny

**Monsieur le directeur académique**, en sa qualité de président de séance, vérifie que le quorum est atteint. Il ouvre la séance à 9 h 07.

Au nom de **la FSU**, Madame CHEVALLIER donne lecture d'une déclaration préalable, jointe au présent procès-verbal.

**La FNEC-FP-FO** s'associe à la déclaration préalable de la FSU.

**Monsieur le directeur académique** évoque le suivi des fiches SST. Il précise que l'objectif de ces fiches consiste pour, tout personnel ou usager, à porter à la connaissance des responsables une situation qu'il considère comme anormale ou susceptible de porter atteinte soit à l'intégrité physique et la santé des personnes, soit à la sécurité des biens. Il souligne que chaque fiche a fait l'objet d'une vérification quant à la suite donnée. Il souhaite l'établissement d'une liste pour faire remonter les informations, et également des interventions sur la rentrée prochaine.

**La FSU** informe que rien n'a été fait pendant des semaines concernant les fiches RSST. Elle rappelle que cette problématique a déjà été évoquée.

**Monsieur le directeur académique** souligne que des actions ont été entreprises par le département à ce sujet.

**La FSU** souligne que les éléments de préparation de rentrée scolaire, le nombre d'emplois est en très forte baisse en raison de la démographie scolaire. Il serait nécessaire de créer plus de 15 postes. La FSU 02 craint que ce nombre ne soit pas suffisant pour le département de l'Aisne.

**Monsieur le directeur académique** souligne que la baisse démographique attendue concerne 1200 élèves. La répartition d'emplois sera connue est examinée en janvier 2019.

**La FSU** précise qu'il est nécessaire de s'attacher aux besoins de l'élève plutôt que sur l'effectif.

### **Approbation du PV de la séance du CHSCTD du 21 juin 2018**

**Madame l'ISST** précise que le procès-verbal mentionne son intervention concernant les poussières de ciment du collège [REDACTED]. Elle indique que le déplacement dans cet établissement ne figurait pas dans la liste qui lui a été communiquée.

**Monsieur le directeur académique** répond que les actions relatives à la qualité de l'air ont été menées à l'initiative du conseil départemental. Toutefois, cela ne remet pas en cause l'opportunité d'une visite.

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 21 juin 2018 ne présentant aucune observation des membres du comité, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Bilan annuel du médecin de prévention**

En l'absence du médecin de prévention, **Monsieur le secrétaire général** présente le bilan annuel. Il précise que 36 personnes ont été reçues (accident de travail, remplacement...). Il détaille par ailleurs que 127 personnes ont été reçues par le médecin de prévention pour des candidatures diverses (poste adapté, allègement de service, mutation ou temps partiel) avec des motivations de nature médicale et que 154 agents ont été reçus en visite spontanée. Il constate que la situation est stable par rapport à l'année

précédente et qu'il n'existe pas d'urgence notable signalée par le médecin de prévention. 87% des convocations font l'objet d'un suivi.

**La FSU** constate une stabilité du nombre de rendez-vous depuis 2 ans, qui concerne autour de 300 agents.

**La FSU** demande à qui s'adresser concernant la vérification des aptitudes.

**Monsieur le directeur académique** répond que c'est le médecin de prévention car il nécessite une expertise médicale ou par un médecin expert.

**La FSU** souhaite connaître le détail en matière d'aménagement.

**Monsieur le directeur académique** précise un taux de satisfaction important.

**Monsieur le secrétaire général** confirme qu'il n'y a eu aucun refus.

**La FSU** souhaite connaître les suites données aux dossiers concernant les maladies à caractère professionnel.

**Monsieur le secrétaire général** répond qu'il n'a pas eu de retour d'information.

**La FSU** indique que la plupart des personnels reçus par le médecin de prévention présentent des problèmes à caractère psychosocial. Elle considère légitime le recrutement d'un psychologue du travail, demandé par l'organisation.

**La FSU** constate de nombreux signalements d'accidents de travail et considère qu'il existe un risque réel de se retrouver face à un nombre de plus en plus croissant de déclarations. Elle précise que les personnels qui ont subi un accident de travail sont contactés pour solliciter un rendez-vous.

**Monsieur le directeur académique** demande si l'agent est invité à rencontrer le médecin de prévention dans le cas où celui-ci en ressent le besoin.

**La FSU** signale qu'il y a eu récemment un problème sur [REDACTED]. L'agent n'a pu être reçu car sa demande était hors délai (au-delà de 48 h).

**La FSU** estime important de rappeler qu'il incombe à l'employeur de donner les moyens aux agents de déclarer l'accident de travail. Cependant, elle signale des difficultés pour obtenir le formulaire correspondant. Elle souligne, par ailleurs, que, concernant les enseignants du premier degré, la transmission à l'intéressé incombe à l'inspecteur de l'éducation nationale et qu'il n'existe aucun délai de déclaration d'accident, pour un agent titulaire.

**La FSU** précise que le supérieur hiérarchique doit être en possession ce formulaire. Elle constate qu'il existe une réelle déperdition d'information. Elle se félicite de la diffusion, à l'ensemble des agents, du guide violence et incivilité.

**Monsieur le directeur académique** confirme que la responsabilité incombe bien à l'employeur.

**La FSU** indique que les formulaires de déclaration font référence au délai de 48 h pour effectuer la déclaration d'accident de travail, de manière erronée.

**Monsieur le directeur académique**, devant quitter la séance, confie à Monsieur le secrétaire général la présidence de la séance et l'invite à poursuivre l'ordre de jour.

### **Bilan annuel de l'ISST**

Ce dernier a été transmis à tous les membres du CHSCTD auparavant, aussi **madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** propose aux membres de poser des éventuelles questions sur celui-ci.

**La FSU** s'interroge au sujet de l'amiante dans certains établissements du premier degré. Elle souligne que, malgré les efforts réels des collectivités locales, les problématiques demeurent. Elle pense qu'il doit être

possible de connaître l'état d'avancement des travaux entrepris.

**La FSU** propose que le directeur académique adresse un courrier aux écoles, afin que la question soit à l'ordre du jour des prochains conseils d'école. Elle considère indispensable d'entreprendre le recensement des lieux de travail des agents de l'éducation nationale de l'Aisne, considérant que la charge de la preuve de l'imputabilité de la maladie à l'amiante incombe à l'agent.

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** évoque la nécessité de recenser les établissements qui présentent de l'amiante.

**Monsieur le secrétaire général** suggère que l'évaluation des risques sera améliorée par le développement des DUERP. Un projet sur ce sujet pourrait débuter dès l'an prochain.

**La FSU** déplore les difficultés à suivre les travaux entrepris mentionnés dans le DTA (dossier technique amiante).

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** déplore également le manque de prise de conscience du risque chimique. Elle propose de prioriser des visites de contrôle des établissements qui utilisent des agents chimiques dangereux et les locaux d'entretien ainsi que d'orienter les visites de contrôle sur les ateliers de soudure par exemple en lycée professionnel afin de répondre à la thématique nationale des ISST.

**La FSU** regrette de ne pas disposer de liste des informations proposées.

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** constate depuis deux ans qu'il n'y a pas de sollicitations directes de la DSDEN de l'Aisne.

**Monsieur le secrétaire général** remercie l'inspectrice santé et sécurité au travail de son implication (suivi, réactivité, circulation des informations). Il poursuit sur le suivi des préconisations ISST. Il souligne par exemple qu'en cas de problème électrique, il est important de suivre les préconisations émises et de mettre en œuvre les moyens nécessaires. Il indique que le suivi pourrait être effectué également par l'assistant de prévention pour faire un point sur la situation.

**La FSU** rappelle son intervention au CHSCTA demandant d'avoir des postes de conseiller de prévention sur des supports qui permettent l'avancement et la progression de carrière.

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** signale que les conseillers de prévention sont davantage sollicités cette année. La communication sur les signalements et questions posées et la réponse à apporter sont à double sens : les échanges sont quotidiens et constructifs. Elle indique qu'elle a commencé en groupe de travail à soumettre la problématique concernant les produits chimiques et souhaite obtenir une cartographie des risques. Elle précise par ailleurs qu'elle effectue de nombreuses photos à l'appui lors de ses visites.

### **Plan annuel d'actions de prévention départemental (PAAPD)**

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** félicite l'Aisne, qui constitue le seul département de l'académie à disposer d'un PAAPD.

**La FSU** souhaite ajouter un lien dans la page 1 du document concernant les textes réglementaires. En ce qui concerne les sigles, il serait judicieux d'indiquer également leurs significations entre parenthèses. Elle souligne par ailleurs qu'elle a constaté à plusieurs reprises que les arrêtés de nomination des membres du CHSCTA et du CHSCTD ne sont pas affichés dans les établissements ou qu'il y a parfois des arrêtés obsolètes.

**Monsieur le secrétaire général** en prend note.

### **Elèves à besoins éducatifs particuliers**

**Monsieur le secrétaire général** évoque l'expérimentation en pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL). En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le ministère a souhaité dans tous les départements mettre en

place une expérimentation afin d'améliorer la prise en charge des élèves en situation de handicap : accompagnement local pour une prise en charge plus rapide, et qualitative. Ainsi, pour le premier degré et le second degré, 5 PIAL sont expérimentés dans le cadre départemental, à Chauny, au lycée J. Daubié et au collège le Nain de Laon, et à Saint-Quentin. L'enjeu est d'obtenir un accompagnement plus rapide en lien avec la MDPH et les AVS et cerner plus rapidement les besoins pour les élèves.

**La FSU** espère que le terme utilisé de « rationalisation » des moyens ne sera pas synonyme de diminution. Elle indique la présence de problèmes pour obtenir le remboursement des frais de déplacement en faveur des AESH. Ceux-ci ne connaissent pas leur droit. Par ailleurs, pour l'évaluation des AESH éligibles à un CDI, le directeur de l'école n'est pas responsable du renseignement des grilles d'évaluation et doit le signaler à l'inspecteur de l'éducation nationale compétent. Il est, à cet égard, très important, d'y veiller.

**Monsieur le secrétaire général** indique qu'un suivi de la situation de chaque agent est réalisé par les services de l'ASH, comprenant des propositions de formation, pour les personnels en contrat emploi d'insertion ou parcours emploi compétence, un accompagnement est également assuré par les services de Pôle Emploi.

### **Présentation du compte-rendu de la visite du [REDACTED] (15 juin 2018)**

**Monsieur le secrétaire général** demande aux membres du CHSCTD de prendre connaissance du compte-rendu.

**La FSU** souhaiterait que le compte-rendu soit paginé et sollicite sa diffusion.

**Monsieur le secrétaire général** précise qu'il sera diffusé au plus tôt, aux alentours du 3 janvier 2019.

**Madame la secrétaire du CHSCTD** indique rencontrer des problèmes de matériel lors des visites et demande, *a minima*, l'achat d'un appareil-photo, dans la mesure où matériel acquis suite à sollicitation des membres du CHSCTA et du CHSCTD 02, a été exclusivement mis à la disposition du réseau de prévention.

**Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** précise que du matériel technique particulier compte parmi ces acquisitions.

**Monsieur le secrétaire général** approuve l'achat d'un appareil-photo. Il signale par ailleurs qu'il a rencontré des représentants du département pour présenter les travaux du CHSCTD, les différentes missions ISST. Les dernières visites des établissements effectuées leur ont été signalées ainsi que la volonté d'associer aux visites de collège un représentant de la collectivité.

### **Suivi des visites**

**Monsieur le secrétaire général** souhaite étudier le suivi des visites suivantes :

- école [REDACTED] ;
- école [REDACTED] ;
- collège [REDACTED].

**La FSU** indique que les travaux de rédaction ont commencé sur site lors de la visite du collège [REDACTED], qui concerne une importante problématique de difficultés dans les relations de travail.

**Monsieur le secrétaire général** demande si les rapports de visite de l'école [REDACTED] et du collège [REDACTED] pourront être examinés lors de la prochaine séance, de même que l'établissement d'un calendrier prévisionnel pour les visites futures.

**La FSU** précise que les circonscriptions [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] sont concernées pour les futures visites. Elle propose que celles-ci se déroulent entre le 26 février 2019 et le 8 mars 2019.

**Monsieur le secrétaire général** indique qu'il va adresser un message aux inspecteurs de l'éducation nationale concernés.

**La FSU** informe de conditions de travail difficiles liées aux incivilités récurrentes au collège [REDACTED]. Elle souhaite l'organisation d'une visite du CHSCTD au sein de l'établissement, à la suite des remontées des

fiches reçues.

### **Questions diverses**

**La FSU** souhaite une gestion qualitative des fiches RSST, qui doivent remonter afin d'informer les intéressés des actions destinées à l'amélioration de leur situation. Elle propose que les fiches soient classées par écoles ou par supérieur hiérarchique. Elle regrette que la personne concernée ne reçoive pas de réponse

**Monsieur le secrétaire général** signale qu'au retour du CHSCT, il a été constaté que 2/3 des fiches concernaient plutôt les élèves et 1/3 portait sur la problématique de matériels.

**La FSU** sollicite la diffusion de la liste des accidents de travail et de service prochainement.

**Monsieur le secrétaire général** réitère la volonté de présenter une information relative aux accidents de travail à l'occasion d'un groupe de travail.

**Monsieur le secrétaire général** présente les résultats des élections. La représentation syndicale pour la mandature à venir est la suivante :

- FSU : 3 sièges ;
- FNEC-FP-FO : 2 sièges ;
- UNSA Education : 2 sièges.

**La FSU** indique que pour le CTSD, ainsi que pour le CHSCTD, les représentants ont été désignés et qu'elle a envoyé les éléments de réponse.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, **Monsieur le secrétaire général** clôt la séance à 11 h 57.

Le président du CHSCTD

La secrétaire du CHSCTD

SIGNE

SIGNE

Jean-Pierre GENEVIEVE

Hélène ALLANIC